

2019

# Rapport d'activité

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée



## Editorial



Point chaud de biodiversité à l'échelle de la planète, la mer Méditerranée accueille 10 % des espèces mondialement répertoriées alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface maritime du globe. Mer presque entièrement fermée, elle est particulièrement vulnérable aux pressions extérieures. Elle est un espace à la croisée d'usages, de pressions et d'enjeux multiples. Elle représente un support d'activité sans égal (25 % du fret maritime, 30 % du trafic pétrolier, 31 % du tourisme) et se caractérise par une forte croissance démographique sur ses rivages.

Le rapport d'activité de la direction interrégionale de la mer Méditerranée pour 2019 rend compte des actions de coordination des politiques publiques pour la Mer et le Littoral conduites par cette direction sous l'autorité des préfets coordonnateurs de la façade méditerranéenne et de la mise en œuvre des politiques de sécurité maritime et de développement des activités maritimes.

Résolument synthétique, illustré par des chiffres-clé et des encarts photographiques, il a pour ambition d'être un document didactique et facilement accessible. Il met en valeur les résultats obtenus traduisant la compétence, le professionnalisme et l'engagement des agents de la DIRM au service de cette façade maritime, joyau incomparable.

**Eric Levert**

directeur interrégional de la mer Méditerranée

## Qui sommes-nous ?

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales. Ses actions les plus significatives, au titre de 2019, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales :

### Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

#### Coordonner des politiques de la mer et du littoral

participer avec les DREAL à la gestion et à la protection des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.

#### Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

#### Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

### Une zone de compétence étendue

#### 3 régions

Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

#### 9 départements

Aude, Pyrénées-orientales, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Haute-Corse, Corse-du-Sud

Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- ▶ le service des phares et balises Méditerranée (SPBMED)
- ▶ les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- ▶ le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS Méditerranée)
- ▶ les centres de stockage POLMAR
- ▶ le service de santé des gens de mer
- ▶ les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- ▶ la vedette régionale de surveillance
- ▶ le service emploi et formation maritimes
- ▶ le service des affaires économiques
- ▶ le service réglementation et contrôle
- ▶ la mission de coordination des politiques de la mer



**1 800** km de littoral  
**320** agents

La Mer Méditerranée :  
moins de **1%** de la surface du globe, pour  
**10%** des espèces marines

**1/4** du trafic maritime mondial

## Coordonner les politiques de la mer et du littoral

Sous l'autorité des préfets coordonnateurs (préfet de la région PACA et préfet maritime de la Méditerranée), la DIRM anime les instances de gouvernance et de concertation pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en mer et sur le littoral Méditerranéen. Ainsi, le Conseil maritime de façade s'est réuni en juin, puis dans sa configuration renouvelée

pluriannuelle de l'énergie, et a réuni pour la première fois avec l'AFB le futur conseil scientifique éolien de la façade.

La DIRM et ses partenaires ont également poursuivi la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) : mutualisation et valorisation des sédiments de dragage, déstockage des fusées de détresse, sensibilisation des plaisanciers, des plongeurs, des scolaires et des futurs professionnels de la mer, organisation des mouillages des navires de plaisance,



en octobre 2019. Ses membres ainsi que les services de l'État et établissements publics, autres collectivités et acteurs ont par ailleurs été fortement mobilisés par la DIRM sur les dossiers qu'elle pilote, avec une vingtaine de réunions plus techniques, sur tout le littoral.

Les travaux de construction du document stratégique de façade ont continué. A la suite de la consultation du public et des instances de début d'année, son premier volet (la stratégie de façade maritime) a été approuvé par les préfets coordonnateurs le 4 octobre, donnant à la Méditerranée un cadre plus protecteur pour l'environnement marin mais engageant également les acteurs vers un développement durable des activités en mer.

Le plan d'action, qui en découlera et qui devra être approuvé en 2021, a vu ses premières fondations posées grâce notamment à six ateliers territoriaux en novembre. En lien étroit avec ce chantier, la DIRM a validé, avec les acteurs, l'organisation des travaux à venir pour le lancement d'appels d'offre d'éoliennes commerciales conformément à la programmation

actions de restauration écologique...

La DIRM a enfin apporté son expertise sur de nombreux projets et travaux d'instances relatifs aux politiques de la mer et du littoral : développement du réseau des aires marines protégées en mer, gestion ou encadrement des activités maritimes au sein des parcs nationaux (Port-Cros et Calanques) ou du parc naturel marin du golfe du Lion, conseil et avis technique sur les sujets méditerranéens.



# Permettre le développement durable des activités maritimes

## Soutenir le développement des filières professionnelles de production

La DIRM Méditerranée exerce la tutelle de l'État sur les organisations professionnelles des secteurs de la pêche et de la conchyliculture et participe à la gestion des dossiers d'aides publiques à ces secteurs.

Au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), trois nouveaux projets méditerranéens ont été instruits par la DIRM, chacun d'eux ayant une portée environnementale en matière d'acquisition de connaissance et d'impacts des activités anthropiques.

Le coût total éligible des 3 projets s'élève à 1 482 460 €, avec une part FEAMP à hauteur de 888 897 € et une contrepartie État à hauteur de 296 299 €. Un projet est reporté.

Le projet "ALIGOSTA" porté par la Station de Recherche Sous-Marine et Océanographique en partenariat avec le comité régional des pêches de Corse l'université de Corse (Stella Mare), l'université de Cergy Pontoise et l'office de l'environnement de Corse doit permettre d'améliorer l'état des connaissances sur la biologie et la structure des populations de la langouste rouge en Corse pour contribuer à la détermination du RMD et l'évaluation de l'état des stocks.

Le projet "QUAMPO" dont l'objectif est d'évaluer la qualité des milieux côtiers portuaires en Haute Corse en y associant trois disciplines : la biochimie, visant à évaluer l'état de santé des mollusques, la chimie analytique, afin de doser les contaminants au sein des matrices intégratrices (chair, eau, sédiment), l'écotoxicogénomique, dans le but de comprendre à une échelle spatio-temporelle plus fine l'effet d'une pollution en zone portuaire sur les invertébrés marins. Par modélisation, ce projet doit permettre aux acteurs locaux de disposer d'éléments de compréhension environnementaux et de fournir une représentation des risques et enjeux au regard des contaminations chimiques occasionnelles ou chroniques liées à l'anthropisation. Ce projet est porté par l'université de La Rochelle (ULR) en association avec l'université Catholique de l'Ouest et La Station de Recherche Sous-Marine et Océanographique.

Le projet "N2pêche" porté par l'Office Français de la Biodiversité doit contribuer à la mise en œuvre de la directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992. Son objet concerne la réalisation des analyses de risques de dégradation des habitats Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle.

La DIRM a accompagné les collectivités régionales de Méditerranée, organismes intermédiaires, sur les mesures FEAMP dont elles ont la gestion, en cofinçant plusieurs projets avec les régions méditerranéennes, pour un montant cumulé de 219 459,01 €. La mobilisation des crédits Etat associés à ceux des régions, ont permis par effet de levier de débloquer 689 877 € d'aides publiques dont 75 % de fonds européens.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des organisations professionnelles, la DIRM a instruit la demande de création d'une nouvelle Organisation de Producteurs en Corse et PACA. Par arrêté ministériel en date du 4 décembre 2019, la société coopérative maritime du Levant est reconnue en qualité d'organisation de producteurs dans le domaine des pêches maritimes. La méditerranée enregistre depuis cette date, 3 organisations de producteurs dans le secteur de la pêche maritime.

Au titre de l'encadrement de la flotte de pêche, la DIRM a animé 12 commissions paritaires de gestion qui ont abouti à la réservation de capacités ou à la délivrance de permis de mise en exploitation.

87 demandes de transformation, renouvellement ou construction de navires de pêche ont été approuvées à l'échelle de la façade. Ces projets ont été soutenus dans le respect des conditions relatives à l'état des stocks en méditerranée. Le renouvellement de la flotte de pêche sans augmentation globale de capacité, en jauge et puissance, se poursuit avec 22 projets de construction de navires plus sûrs et économes, contre 18 dossiers aboutis en 2018 et 3 en 2017. Dans le même objectif, 30 navires ont été renouvelés ou sont en cours de renouvellement par l'acquisition d'unités d'occasion mieux adaptées aux conditions d'exploitation.

**3** nouveaux projets  
**1 482 460 €** coût total éligible des 3 projets  
**888 897 €** part FEAMP  
**296 299 €** contrepartie État

## Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs et participer à la protection de l'environnement marin

Le service est principalement chargé des missions de police des pêches (élaboration et suivi des plans régionaux de contrôles des pêches maritimes) mais également de la police de l'environnement marin (élaboration et suivi du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin) depuis la signature par les deux préfets coordonnateurs de la façade.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin, les patrouilles de la vedette interrégionale Mauve (2 équipages de 8 agents B et C) dans les aires marines protégées de Méditerranée se stabilisent en 2019 avec environ 700 heures de présence (600 heures en 2018 et 135 heures en 2013 pour rappel) avec comme secteurs de contrôle priorités le parc national des Calanques, le parc national de Port-Cros et le parc marin de la côte bleue.



Par ailleurs plus de 1000 heures de surveillance et de contrôle en mer ont été comptabilisées pour les unités relevant des DDTM.

Outre la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale, par délégation des préfets de région compétents, la DIRM a apporté son appui aux trois comités régionaux des pêches maritimes de la façade pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifiques (en matière de gestion de la ressource) dont disposent ces organismes.

Dans le cadre des pouvoirs de réglementation des pêches du préfet de région PACA et dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique, la DIRM Méditerranée, en collaboration étroite avec le Parc national de Port-Cros, a institué des autorisations de pêche professionnelle en

cœur de parc (autour de l'île de Porquerolles). En septembre 2019, 9 autorisations de pêche ont ainsi pu être délivrées à des pêcheurs du Var.

Plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle ont été instruites et délivrées par la DIRM. Pour la pêche spécifique du corail rouge de Méditerranée, 17 autorisations ont été délivrées pour les eaux continentales et 9 pour les eaux territoriales corses.

Pour la pêche de loisir, le nombre d'autorisations pour la pêche du thon rouge, instruites et délivrées aux plaisanciers par le service s'élève à 561. Pour cette espèce, la DIRM a également validé 7357 autorisations de pêche de loisir du thon rouge sur un total de 11653 autorisations au niveau national.

La lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles), mais aussi la répression, de la commercialisation, des captures sous-tailles, de la pêche illégale du thon rouge et de l'espadon, ont été priorités dans le cadre des sanctions administratives et judiciaires. Fait remarquable de l'année, les obstacles ou refus de contrôles de la part des patrons de chalutiers sont devenus exceptionnels (3). Les sanctions judiciaires et la mise en œuvre du permis à points, mais aussi les conditions économiques (prix du gas-oil faible) ont des effets sans nul doute dissuasifs.

En 2019, 1170 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en Méditerranée en mer et au débarquement dans la base d'enregistrement SATI.

La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (vedette régionale MAUVE et moyens des DDTM) a représenté 62 % des contrôles réalisés (extraction issue de SATI), soit un niveau d'intervention stable.

La DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 79 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines en 2019, contre 56 en 2018. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 36830 € (contre 24150 € l'année précédente).

**700** heures de présence de la VRS dans les aires marines protégées

**500** autorisations européennes de pêche délivrées

**561** autorisations pour la pêche du thon rouge aux plaisanciers

**7 357** autorisations de pêche de loisir du thon rouge sur un total de

**11 653** autorisations au niveau national.

En outre, les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi le permis à points à la pêche a donné lieu en 2019 à 56 points de pénalité (chalutiers et petits métiers) pour infractions graves au sens de la réglementation européenne.

La majorité des sanctions administratives concerne la pêche professionnelle (60 %), puis celle de loisir (36 %). Les cultures marines ne représentent que 4 % des sanctions traitées. Si les sanctions à l'encontre des pêcheurs professionnels concernent majoritairement les chalutiers (56 %), celles à l'encontre des pêcheurs non-professionnels sont partagées majoritairement, dans des proportions similaires, entre la pêche à pied et la pêche sous-marine (37 %). L'ensemble des décisions n'a pas fait naître de contentieux administratif.

## Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (32 centres agréés en 2019 en Méditerranée). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise d'autre part, par la formation continue des marins actifs, délivrée au sein des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère. En 2019, la DIRM Méditerranée a instruit en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 70 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

En septembre 2019, le lycée professionnel maritime de Sète a accueilli en formation initiale 268 élèves et celui de Bastia 150 élèves. Le

lycée Jacques Dolle agréé pour le baccalauréat professionnel « électro-mécanicien de marine » a accueilli 30 élèves.

En 2019, la DIRM Méditerranée a délivré 12 616 titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). La DIRM a également délivré 82 visas de reconnaissance de titres étrangers, cette activité a fortement diminué en 2019 suite à l'attribution d'une compétence nouvelle en la matière au guichet unique du Registre International Français. En outre, la DIRM a instruit 34 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 512 demandes de dérogations.

En 2019, la DIRM Méditerranée a pleinement mis en œuvre la réforme de l'organisation des examens maritimes. Ces évaluations, effectuées lors d'épreuves finales ou en contrôle continu, sont organisées depuis 2016, directement par les centres de formation agréés sous la double tutelle de l'unité des concours et examens de l'inspection générale de l'enseignement maritime et de la DIRM Méditerranée. Dans le cadre du contrôle de deuxième niveau de ces évaluations, les trois jurys de validation des évaluations mis en place par la DIRM méditerranée ont contrôlé les évaluations de 155 stages de formations maritimes pour un total de 1838 stagiaires de la formation maritime. Ce chiffre en augmentation de 30 % par rapport à 2018 montre que la réforme de la formation professionnelle maritime mise en œuvre en 2016 produit maintenant pleinement ses effets et s'accompagne d'une augmentation de l'activité de formation maritime sur le littoral méditerranéen.

**32** centres de formation professionnelle maritime agréés

**70** nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le MTES

**2** lycées professionnels maritimes, **418** élèves en formation initiale

**12 616** titres de formations professionnelles

**82** visas de reconnaissance de titres étrangers

**34** demandes de VAE

**512** demandes de dérogation

# Permettre la navigation maritime en toute sécurité

## Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Compétent sur la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km<sup>2</sup> dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime.



Le nombre d'opérations conduites en 2019 en matière d'assistance et de sauvetage en mer reste très proche de celui de l'année 2018, avec 3094 affaires coordonnées (3195 en 2018) – tout comme celui des personnes assistées ou secourues qui est cette année de 7243 personnes (7625 en 2018), plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à plus de 90%.

Mis en place le 1er décembre 2016, le dispositif de séparation de trafic (DST) du canal de Corse renforce, avec le suivi du trafic dans les Bouches de Bonifacio, la sécurité de la navigation dans des secteurs particulièrement denses et sensibles au risque de pollutions. Des balises « virtuelles » AIS sont en place pour en assurer la visualisation aux 20 000 navires qui fréquentent le canal chaque année.

En 2019, dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation, le CROSSMED a suivi la situation de 79 navires en avarie ou stoppés pour maintenance (65 en 2018). Il a également accordé et assuré, avec le concours des sémaphores, la surveillance de 1946 mouillages de navires de commerce ou des grands yachts dans les eaux territoriales ou intérieures (2082 en 2018). Il a



en outre diffusé pour Météo France environ 6331 bulletins météorologiques côtiers réguliers, 9806 bulletins météorologiques côtiers spéciaux, 2141 bulletins «large» réguliers et 1549 bulletins «large» spéciaux.

## Vérifier l'aptitude et participer à la formation et à l'information des marins professionnels

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a organisé 9 554 visites médicales d'aptitude en 2019.

Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2019, à 56 visites de navires (+ 24,4 %) ainsi qu'à 60 heures de prévention et de formation au bénéfice des compagnies maritimes et de leurs équipages. Il a dispensé 295 heures de cours dans les formations maritimes spécialisées obligatoires au sein des organismes publics préférentiellement et privés à un moindre degré (ENSM, lycées professionnels maritimes, structures agréées) et 16 heures au bénéfice de différentes structures maritimes et organismes.

Il a participé à la mise en place cette année, en collaboration avec l'ENIM et le Service Social Maritime, de réunions pour la prévention de la désinsertion professionnelle dans un objectif d'accompagnement des marins ne pouvant poursuivre leur carrière maritime.

**9 554** visites médicales d'aptitude

**56** visites de navires, augmentation de **24.4 %**

**60** heures de prévention et formation

**295** heures de cours

## Assurer le fonctionnement de la signalisation maritime

En 2019, La DIRM a activement participé aux réflexions nationales sur l'avenir de la signalisation maritime et de son organisation dans un nouveau cadre défini par les textes d'organisation de cette mission, parus à la fin de l'année 2017 et dont 2018 et 2019 ont constitué les premières années d'application. Elle a aussi participé activement aux réflexions sur l'optimisation de la flotte de l'armement des Phares et Balises sur le secteur qui la concerne.



L'objectif d'un taux de disponibilité des engins de signalisation maritime supérieur à 95 % a été une fois de plus atteint en 2019 grâce au travail de maintenance préventive et curative effectué au quotidien. Ce résultat est essentiel au maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les navigateurs professionnels et les très nombreux plaisanciers qui fréquentent le littoral méditerranéen. En complément de ce travail de maintenance de grosses opérations de rénovation ont été menées comme chaque année en Corse (installation d'un nouveau feu à Gargallo, changement des filtres et mise en conformité des secteurs du Phare de Senetosa, étude complète de rénovation de la lanterne de Pertusato, réfection des tourelles de la rive nord du golfe d'Ajaccio, installation de protection



contre la foudre à la Revelatta, et sur le continent :

- rénovations des enduits intérieurs des phares du grand Rouveau et grand Ribeau,
- rénovation de la lanterne du phare et réparation du quai de l'île du Planier,
- réfection de la peinture et de la lanterne du feu de la Désirade,
- réalisation de la solarisation de deux feux du port de Marseille, feu de la digue e Saumaty – extrémité Nord-Ouest et feu de la digue Sainte Marie afin de les rendre totalement autonomes.

Deux baliseurs hauturiers, mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (Marseille et Ajaccio), et cinq vedettes appuient les interventions en mer sur la façade.

## Lutter contre les pollutions

Cette année 2019 a aussi été marquée, le 13 octobre, par l'échouement du navire Rhodanus, battant pavillon Antigua et Barbuda, sur les côtes de Bonifacio. L'implication, la réactivité et la coordination des différents services de la DIRM et des autres autorités concernées, ont permis un retrait de l'épave dans des conditions optimales. Ceci grâce, entre autres, à la pose d'un balisage d'urgence matérialisant un chenal d'accès au lieu de l'accident.



Le matériel POLMAR Terre nécessaire en cas d'aggravation de la situation a été préparé, mais son expédition sur site n'a pas été utile, l'opération n'ayant laissé s'échapper aucun polluant.

**2 000 km** de linéaire côtier à gérer

**1 259** objets nautiques d'aide à la navigation, dont 959 établissements de signalisation maritime

**31** phares

**7** navires, dont **2** baliseurs océaniques

## Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée 3 652 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service. En 2019, le nombre de visites de sécurité se maintient à 2 600 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres. Pour ces 2 600 inspections de navires, incluant 350 navires à passagers, la répartition est la suivante :

- 1850 visites sur des navires <12 m (dont 500 visites assurées par les ULAM des DML)
- 470 visites sur des navires entre 12 et 24 m
- 280 visites sur des navires > 24 m

En sus de ces visites, il faut ajouter 52 audits de navires et de compagnies maritimes dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS et MLC.

Les CSN assurent également le contrôle des navires par l'État du port, qui consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le memorandum de Paris fait l'objet de la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque Etat côtier (soit 1 055 pour la France). En 2019, l'objectif décliné par la DAM de 361 inspections pour la façade méditerranéenne a été atteint fin décembre. Avec 370 inspections réalisées grâce à une organisation opérationnelle 7j/7, la façade méditerranéenne continue d'assurer 35% des contrôles confiés à la France. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. En 2019, 8 navires ont fait l'objet d'une immobilisation.



Parmi les navires de commerce, les ferries font l'objet d'un suivi particulier en Méditerranée. Ainsi, près de 70 visites, dont la moitié en traversée, ont été effectuées à bord des 40 ferries en service régulier entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Italie et le continent à destination des ports de la façade tels que

Bastia, Nice, Toulon, Ajaccio, Marseille et Sète. L'organisation de ces contrôles, couverts initialement par la directive UE 99/35 a évolué en fin d'année. Désormais, les visites des ferries étrangers sont intégrés dans le dispositif de contrôle par l'État du port et le régime de contrôle des ferries du pavillon national exploités exclusivement en ligne régulière nationale est intégré dans une nouvelle directive (2017/2110 UE).



A l'instar du contrôle par l'État du Port, l'Union Européenne a confié aux Etats membres une obligation chiffrée de contrôle de la qualité des combustibles marins basée sur une répartition liée à l'analyse de nombre d'escales des navires à l'échelle des ports européens. Les contrôles réalisés par les CSN sont focalisés sur le respect des exigences du taux de soufre des combustibles utilisés par les navires. Ces contrôles se manifestent sous la forme de contrôles documentaires (220 réalisés pour un objectif de 214), incluant une part de prélèvements confiés pour analyse à un laboratoire agréé (65 pour une exigence de 65). En 2019, un seul cas de dépassement des seuils autorisés a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'infraction transmis au Procureur de la République.

En 2019, les services de la DIRM ont activement participé aux réflexions nationales sur l'évolution du système d'inspection des navires des navires autres que passagers, en confiant en 2021 le contrôle des navires de plus de 24 m aux sociétés de classification et en abandonnant le concept de la périodicité des visites et du renouvellement du permis de navigation pour les navires de moins de 24 m. Pour les navires de moins de 24 m, un outil de ciblage en cours de finalisation permettra d'ajuster dès 2021, les contrôles des navires par les CSN.

**3 652** navires français en service

**2 600** visites de navires, dont **350** navires à passagers

**52** audits de navires et compagnies maritimes

**370** inspections de navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade, soit **35 %** des contrôles en France

**8** immobilisations

**70** visites à bord des **40** ferries de la façade

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée  
16 rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE cedex 3  
Tél : 04 86 94 67 27  
[www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)



[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)